

McKesson Foundation Taking Care of Our Own Fund FAQs

Pour les employés de McKesson basés aux États-Unis et au Canada

Par le biais du McKesson Taking Care of Our Own Fund, nous offrons des subventions aux employés de McKesson qui font face à des difficultés en raison d'événements imprévus, comme des catastrophes naturelles ou des urgences familiales. Il s'agit d'un programme de bienfaisance soutenu par la McKesson Foundation, McKesson, et des dons d'employés au sein de l'entreprise.

Nous offrons deux types de subventions :

Subvention « Get You to Safety » (vous mettre à l'abri)

(Des subventions de \$1,000 pour les catastrophes reconnues par le gouvernement et qui peuvent être versées sous 24 heures)

Nous offrons les subventions *Get You to Safety Grants* aux employés touchés par des catastrophes reconnues par le gouvernement. Ces types d'événements peuvent inclure des catastrophes naturelles, des attaques terroristes ou des accidents de transport importants.

Si vous êtes touché par un tel événement, veuillez contacter avec votre représentant HR ou votre superviseur afin d'obtenir de l'aide.

Nous savons que ces situations sont urgentes, nous versons donc \$1,000 aux employés touchés aussi rapidement que possible – **généralement sous 24 heures**. Aucune exigence de revenu. Les bénéficiaires d'une subvention *Get You to Safety Grant* ont également le droit de demander une subvention *We Care Grant*.

Comment savoir si je suis admissible?

Pour être admissible, vous devez être un employé de McKesson aux États-Unis ou au Canada et travailler 20+ heures par semaine. Vous pouvez également faire une demande si vous êtes en congé payé, y compris en congé d'invalidité de courte durée, congé maladie ou en temps libre rémunéré.

Vous devez également satisfaire les deux critères suivants :

- Vous avez été évacué, déplacé ou bloqué par une catastrophe reconnue par le gouvernement, et
- Vous avez ainsi des besoins immédiats d'alimentation, d'eau, d'abri, de vêtements ou d'autres besoins de base. Ces besoins peuvent inclure un transport et de l'assistance médicale, ou des réparations à votre domicile.

Il n'y a pas d'exigences de revenu pour cette subvention. Si vous répondez aux deux critères ci-dessus, vous avez le droit de présenter une demande.

Comment présenter une demande?

Pour commencer, contactez votre responsable ou votre représentant RH. Ils vous recommanderont la demande appropriée, qui est unique pour chaque événement. Lorsque vous présentez votre demande, vous devez fournir ces informations pour recevoir les fonds dans votre compte bancaire :

- Preuve d'identité
- N° d'identification de l'employé
- Adresse de résidence principale
- N° de compte bancaire

- Nom du titulaire du compte bancaire
- N° d'acheminement

À qui puis-je m'adresser en cas de questions ?

Veillez faire parvenir un courriel à mckessonfoundation@mckesson.com.

Subvention « We Care » (Nous prenons soin)

(Des subventions de \$1,000 - \$5,000 pour des difficultés personnelles ou des catastrophes reconnues par le gouvernement, typiquement traitées sous 10 jours ouvrables après le dépôt d'une demande complète)

Nous offrons la *subvention « Nous prenons soin »* aux employés admissibles qui font face à d'importantes difficultés financières à la suite d'événements inattendus. Des exemples de ces types d'événements incluent des urgences familiales, catastrophes naturelles, maladies ou blessures graves qui vous touchent vous ou votre famille directe. *Les Subventions « Nous prenons soin »* vont de \$500 - \$5,000, et aident à couvrir les dépenses non prises en charge par les assurances. Afin de nous assurer d'aider les collègues qui en ont le plus besoin, cette subvention est soumise à des lignes directrices en matière de revenu admissible.

Comment savoir si je suis admissible?

- Vous devez être un employé actif de McKesson et travailler 20+ heures/semaine ou être en congé maladie autorisé, y compris congé d'invalidité de courte durée, congé maladie ou temps libre rémunéré.
- Des lignes directrices de revenu admissible s'appliquent (c.-à-d. un revenu du ménage inférieur à 400 % du seuil de pauvreté fédéral)
- Vous devez fournir des reçus ou des factures pour les dépenses admissibles, datés de moins de 60 jours au moment de la présentation de votre demande.

Quels sont les types d'événements admissibles aux subventions?

- Catastrophes naturelles ou causées par l'homme
- Accidents
- Maladie ou blessure
- Frais médicaux non couverts par les assurances
- Crimes violents
- Violence conjugale
- Décès de l'employé ou d'un membre de sa famille directe

Quels sont les types de dépenses qui peuvent être admissibles aux subventions?

- Dépenses raisonnables d'évacuation
- Nourriture
- Vêtements
- Logement (logement temporaire, aide hypothécaire ou aide au loyer, réparations raisonnables pour les biens endommagés, etc.)
- Appareils électroménagers et ameublement indispensables
- Services publics indispensables (eau, gaz et électricité)
- Transport (réparations autres que l'entretien de routine, coût pour les transports publics ou commerciaux, location de voiture)
- Frais médicaux non couverts par les assurances
- Médicaments sous ordonnance non couverts par les assurances
- Frais de déplacement liés aux soins médicaux

- Garde d'enfants imprévue
- Frais funéraires, de déplacement et d'inhumation raisonnables
- Inapte au travail en raison de l'événement

Que signifie « Inapte au travail en raison de l'événement? »

Nous vous considérons comme « inapte au travail en raison de l'événement » si vous êtes obligé de prendre 5 jours de congé ou plus. Ces jours de congé doivent être dûs à une maladie ou une blessure grave qui vous touche ou touche votre personne à charge, ou si vous êtes victime d'un crime violent.

Le soutien psychologique est-il une dépense admissible pour une subvention « Nous prenons soin »?

Si vous avez besoin d'un soutien psychologique, veuillez contacter notre Programme d'aide aux employés (EAP) :

- **Pour les employés basés aux États-Unis** : veuillez appeler le 888-425-6174 ou consulter le site www.resourcesforliving.com.
Le nom d'utilisateur est McKesson, et le mot de passe est eap.
- **Pour les employés basés au Canada** : veuillez appeler le 877-847-4525 ou consulter le site www.aetnaeap.com. Le nom d'utilisateur est McKesson Global et le mot de passe est eap.

Puis-je utiliser une Subvention « Nous prenons soin » pour des frais médicaux?

Oui, c'est permis. Vous pouvez utiliser une Subvention « Nous prenons soin » pour des frais médicaux qui ne sont pas couverts par les assurances. Ceux-ci peuvent être liés à une maladie ou un accident grave. Ou il peut s'agir de dépenses non courantes comme un traitement de la toxicomanie (y compris les cas liés aux opioïdes).

En plus des frais médicaux, une Subvention « Nous prenons soin » peut aider à couvrir le coût des médicaments. Vous pouvez également l'utiliser pour les frais de déplacement ou d'hébergement, si vous vous faites soigner loin de votre domicile.

Tous les traitements et médicaments doivent être prescrits par un professionnel de la santé agréé.

Que faire si j'ai des difficultés financières, mais que je ne satisfais pas aux exigences du Taking Care of Our Own Fund?

Notre Programme d'aide aux employés (EAP) peut vous aider. Notre EAP offre une large gamme de services professionnels – conseils financiers et juridiques, aide dans la rédaction d'un testament, références de garde d'enfants, services de soins aux personnes âgées et soutien psychologique – 24 heures sur 24, 365 jours par an, sans frais.

- **Pour les employés basés aux États-Unis** : veuillez appeler le 888-425-6174 ou consulter le site www.resourcesforliving.com.
Le nom d'utilisateur est McKesson, et le mot de passe est eap.
- **Pour les employés basés au Canada** : veuillez appeler le 877-847-4525 ou consulter le site www.aetnaeap.com. Le nom d'utilisateur est McKesson Global et le mot de passe est eap.

Comment présenter une demande de Subvention « Nous prenons soin »?

Complétez la demande en ligne via www.mckessoncares.org. Si possible, veuillez utiliser le navigateur Google Chrome. Fournissez des informations détaillées et les documents justificatifs pour vos dépenses. Vous devez soumettre une demande complète afin d'être admissible à une subvention.

The Emergency Assistance Foundation, Inc. (EAF) examinera votre demande. EAF est un organisme à but non lucratif exonéré d'impôts qui gère notre Taking Care of Our Own Fund. Une fois votre demande complétée, attendez-vous à recevoir une réponse sous 3 à 5 jours ouvrables, et une décision définitive ainsi qu'un paiement sous 10 jours ouvrables.

Veillez noter : nous ne pouvons verser aucun paiement sans copies de reçus ou de factures courantes. S'il manque des documents ou des signatures, ou si toute autre information est nécessaire, le délai de traitement sera prolongé.

Veillez vérifier soigneusement votre demande avant de l'envoyer. Nous (EAF) vous aviserons par courriel en cas d'informations manquantes dans votre demande.

Comment est-ce que ça fonctionne?

1. *Inscription* : inscrivez-vous sur <http://www.mckessoncares.org> et recevez un lien pour la demande.
2. *Demande* : complétez l'application
3. *Soumission* : soumettez la demande et recevez un courriel de confirmation de l'Emergency Assistance Foundation (EAF).
4. *Examen* : nous (EAF) examinons votre demande.
 - En cas de questions complémentaires, nous vous contacterons par courriel dans les 3 jours ouvrables.
5. *Avis d'attribution* : après avoir reçu tous les documents, nous vous ferons parvenir la décision par courriel, généralement dans les 5 jours ouvrables. Si votre demande n'est pas approuvée, nous indiquerons la raison précise.
6. *Traitement de la subvention* :
 - Si votre demande est approuvée, attendez-vous à un suivi de notre part sous 1 à 2 jours ouvrables via un courriel DocuSign sécurisé. Le courriel DocuSign vous demandera de fournir vos coordonnées bancaires ou votre adresse pour l'envoi du chèque de subvention. Afin de réduire le risque de perte des chèques dans le courrier et pour un paiement plus rapide, nous vous recommandons de fournir vos coordonnées bancaires si possible.
 - Après avoir complété le DocuSign, nous effectuerons un transfert de fonds électronique sur votre compte bancaire sous 1 à 2 jours. Si vous préférez recevoir un chèque, veuillez compter 6 à 8 jours.
 - Si le paiement est destiné à un prestataire de services comme une entreprise de prêts hypothécaires ou une agence de location, notre courriel inclura ces informations. Nous pouvons payer les prestataires de service avec une carte de crédit ou un chèque (comptez de 6 à 8 jours pour la réception). Veuillez contacter votre prestataire de services pour confirmer la bonne réception du paiement.

Combien puis-je demander?

Vous pouvez demander jusqu'à \$5,000 par événement. Le maximum est fixé à \$10,000 sur une période de 12 mois.

Que faire si j'ai été touché par une catastrophe?

- Si votre événement est une catastrophe reconnue par le gouvernement, veuillez contacter votre représentant RH ou votre responsable. Pour toute aide complémentaire, veuillez contacter la McKesson Foundation via mckessonfoundation@mckesson.com afin que nous puissions vous aider avec une *Subvention* « *Vous mettre à l'abri* » de 1,000 \$.
- Nous vous suggérons également de contacter notre Programme d'aide aux employés McKesson (EAP) pour voir quels sont les services supplémentaires qui peuvent vous aider à subvenir à vos besoins.

- **Pour les employés basés aux États-Unis :** veuillez appeler le 888-425-6174 ou consulter le site www.resourcesforliving.com.
Le nom d'utilisateur est McKesson, et le mot de passe est eap.
- **Pour les employés basés au Canada :** veuillez appeler le 877-847-4525 ou consulter le site www.aetnaeap.com.
Le nom d'utilisateur est McKesson Global et le mot de passe est eap.

Si vous estimez remplir les critères pour une *Subvention « Nous prenons soin »*, complétez le formulaire de demande en ligne sur le site <http://mckessoncares.org/> afin de présenter une demande de subvention.

Les subventions sont-elles imposables?

Aux États-Unis, les montants de subventions ne sont généralement pas considérés comme un revenu imposable. À l'extérieur des États-Unis, ils peuvent être imposables ou pas. Si vous avez des questions spécifiques au sujet de votre situation, veuillez consulter un conseiller indépendant, puisque le fonds et EAF ne sont pas en mesure d'offrir des conseils fiscaux ou juridiques.

Dois-je rembourser la subvention?

Non. Les montants accordés au titre du fonds ne constituent pas des prêts, vous ne devrez donc jamais les rembourser.

Puis-je présenter une demande au nom d'un autre employé?

Si un employé est frappé d'incapacité, un membre de sa famille ou son responsable peut présenter une demande au nom de l'employé

Mes informations resteront-elles confidentielles?

Oui. Vos renseignements personnels sont uniquement utilisés pour déterminer votre admissibilité à une demande de subvention et pour déterminer le montant de la subvention à accorder. The Emergency Assistance Foundation, Inc. examine les demandes pour McKesson et les traite de manière confidentielle.

EAF communique des informations statistiques anonymes à McKesson afin de nous aider à améliorer le fonds. Vous pouvez accepter de partager votre histoire avec McKesson si vous le souhaitez.

Si vous présentez une demande pour des frais médicaux, vos renseignements médicaux personnels ne seront pas partagés avec McKesson.

Qui est considéré comme personne à charge admissible?

Les personnes à charge admissibles incluent votre conjoint(e)/concubin(e), vos enfants mineurs et les autres personnes financièrement à votre charge.

Les parents, grands-parents ou autres membres de la famille ne sont pas considérés comme des personnes à charge, sauf si vous pouvez démontrer que vous les comptez comme des personnes à charge sur vos formulaires fiscaux.

Nous définissons le concubinage comme « une relation continue et partagée de type marital entre adultes de même sexe ou de sexes opposés ».

Offrez-vous de l'aide pour les membres de ma famille qui ne sont pas des personnes à ma charge?

Non, mais vous pouvez bénéficier d'une assistance si vous êtes financièrement responsable des dépenses de funérailles, d'inhumation ou de déplacement en raison du décès d'un membre de votre famille immédiate. Nous définissons un membre admissible de la famille immédiate comme tout ce qui suit :

- Époux ou conjoint dans une union civile ou concubinage
- Parent
- Enfant
- Frères et sœurs
- Grandparent
- Petits-enfants
- Grand-parent du/de la conjoint(e)
- Tante, oncle, nièce ou neveu
- Beau-père ou belle-mère
- Beau-frère ou belle-sœur
- Beau-fils ou belle-fille

Besoin d'une aide supplémentaire?

- Contactez l'Emergency Assistance Foundation au : 866-278-2932 Ext. 136
- Contactez l'équipe de la McKesson Foundation via mckessonfoundation@mckesson.com.